



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

La présence d'un parent est obligatoire pour les pré-bac – Tout dossier incomplet sera refusé

DATES	HORAIRES	CLASSES
Mardi 1 ^{er} juillet	8h-13h	Etudiants admis en BTS et CPGE 2 ^{ème} année (sauf BTS SAM 2)
Lundi 30 juin Mardi 1 ^{er} juillet Mercredi 2 juillet	8h-13h	Accueil en présentiel des élèves de 2 ^{de} Et des nouveaux élèves de 1 ^{ère}
Jeudi 10 juillet	7h30 - 12h	Etudiants admis en BTS et CPGE 1 ^{ère} année
Du 1 ^{er} au 7 juillet		Réinscription des élèves admis en 1 ^{ère} Réinscriptions des élèves admis en Terminale <i>Exclusivement en ligne via EDUCONNECT</i>
Mardi 26 août	8h-12h	Accueil du public Réinscriptions des étudiants de BTS SAM 2 Inscriptions des élèves admis à l'internat

POUR TOUS LES ELEVES Y COMPRIS LES CPGE : DEMANDE D'ADMISSION A L'INTERNAT UNIQUEMENT VIA LE SITE INTERNET DU LYCEE jusqu'au 13 juin minuit : <http://www.gervillereache.lyc.ac-guadeloupe.fr>

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pour les Pré-Bac et les Post-Bac :

- Exeat (certificat de fin de scolarité)
- Avis d'affectation
- 4 photos d'identité récentes (format 3,5 x 4 cm)
- Photocopie du livret de famille (père, mère et enfant concerné)
- Copie carte d'identité de l'élève en cours de validité
- Les 2 ou 3 bulletins de l'année écoulée (**uniquement pour les Pré-Bac**)
- Attestation d'assurance
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- RIB du parent responsable

Uniquement pour les Post-Bac :

- Relevé de notes du Baccalauréat

COTISATIONS

I) Cotisations obligatoires :

- 30 Euros de participation aux frais pédagogiques pour tous les étudiants en BTS et CPGE

II) Cotisations facultatives :

- 3 Euros : adhésion à « La Maison Des Lycéens »
- 5 Euros : adhésion au « Club Entrepreneur Etudiants » (pour les BTS)
- 5 Euros : adhésion à l'association « KARUPREPA » (pour les CPGE AL)
- 5 Euros : adhésion à l'association « LES EPICIERS » (pour les CPGE ECG)

Basse-Terre, le 16 mai 2025

Le Proviseur

Philippe LAPIN

